



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025N°2025.85  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 6 novembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 31 octobre 2025, se sont réunis à la salle polyvalente de Vinneuf (Rue du Général de Gaulle), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 27

Votants : 32

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Coquille (Champigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Gesserand (Perceneige), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau(Villeblevin), Gogllins (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Nezondet (Vinneuf)

**Étaient présents (suppléants) :** Monsieur Hiroux (Chaumont)

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Fouet, Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Pitou (Sergines), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Sineau, Cochenec, (Villeneuve la Guyard), Dauphin (Vinneuf) ;

**Pouvoirs :** M. Fouet à Mme Coquille, Mme Desserey à M. Chislard, M. Joly à M. Laventureux Mme Bardeau C. à M. Bardeau P., Mme Cochenec à Mme Coutouly

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

**Objet : Charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne****Le Conseil communautaire, vu,**

- le Projet Alimentaire Territorial Nord Yonne reconnu de niveau 1 « PAT en émergence » par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation le 10/01/2023,
- le Projet alimentaire territorial du Département reconnu de niveau 1 "PAT en émergence" par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation le 7 juin 2021 pour une durée de 3 ans prorogée d'1 an ;

**Considérant,**

- les enjeux partagés par les collectivités dont le Département, les chambres consulaires, et l'Etat autour des sujets de l'alimentation locale,
- la nécessité de coopérer pour répondre à ces enjeux et de formaliser une gouvernance pour l'alimentation durable et de qualité dans l'Yonne ;

**Entendu l'exposé des motifs, il sera proposé au conseil communautaire :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** les termes de la Charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne ci-jointe en annexe
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de communes Yonne Nord à signer ladite charte

Pour copie certifiée conforme,

La Secrétaire de Séance, Claudine Lemétayer



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 10 novembre 2025 et de sa publication légale le 10 novembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>